

# CONTRAT DE LOCATION de la SALLE des FÊTES

## aux ASSOCIATIONS & PARTICULIERS

### Entre

Monsieur ALLOUA Jacques, Maire de SARRAS, agissant au nom et pour le compte de la commune de SARRAS

ET

M, Mme, Melle .....  
Représentant  l'Association ..... ou  
 Particulier désigné le locataire.

### Il a été convenu ce qui suit

La commune de SARRAS, propriétaire, met à la disposition du locataire ci dessus désigné, durant une période qui commencera le ..... à ..... heures .....  
pour se terminer le ..... à ..... heures .....  
les locaux de la salle polyvalente et culturelle, tels qu'ils sont équipés à ce jour, afin d'organiser :

..... (motif).  
La location est consentie, et acceptée aux conditions ci-après :

### CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX ASSOCIATIONS DE SARRAS

La location des 2 premières journées étant gratuite, seule la caution de 500 € sera exigée. À partir de la 3<sup>ème</sup> journée, un règlement de 60 € sera demandé.

## MODE DE RÈGLEMENT

\* Un chèque de 50 € représentant un acompte non récupérable est demandé à la réservation et le solde à la remise des clefs. (Chèque établi à l'ordre du Trésor Public)

\* Une caution de 600 € par chèque sera demandée à la réservation. Cette caution sera restituée suivant l'état des lieux et après qu'il ait été constaté par les services de la Mairie qu'aucune dégradation n'ait été apportée, et que la salle soit rendue dans un parfait état de propreté. Elle est récupérable en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat ou peut être envoyée par la mairie sur demande de l'intéressé(e).

\* Le montant de la location réclamé sera de

- 180 € pour les personnes domiciliées à SARRAS
- 400 € pour les personnes extérieures à la Commune
- 350 € pour les associations extérieures à la commune (+ 80€ par jour supplémentaire si consécutifs)

## ÉQUIPEMENT

La salle ne peut accueillir plus de 228 personnes.

Matériel mis à disposition : soigneusement rangés dans la salle derrière la scène

- 40 Tables rangées sur 4 chariots,
- 240 Chaises rangées par piles de 15, transportables avec 2 chariots spéciaux.

Le bâtiment est équipé en eau chaude, eau froide, sanitaires WC Hommes, WC Femmes. Une cuisine communiquant avec la salle est équipée d'une hotte, de deux bacs à vaisselle, d'une armoire frigorifique, d'une cuisinière électrique, d'un lave-vaisselle industriel, 2 chariots.

## ENTRETIEN

• La salle devra être rendue entièrement lavée, et rendue dans un parfait état de propreté : sanitaires, hall, bar, grande salle, estrade, cuisine, et équipements ménagers (cuisinière + four, frigo, lave-vaisselle, faïences, chariot, etc...). **A défaut, la caution ne sera pas restituée.**

- Les tables et chaises devront être lavées avant leur rangement.
- Les poubelles devront être vidées dans les containers adaptés se situant rue du Champ de l'Homme.

